

Projet de Territoire

Contribution du CODESQY

Diagnostic

Mars 2017

Axes et orientations stratégiques

Avril 2017

Plan d'actions

Juin 2017





Contenu

I	PRÉAMBULE.....	4
II	DIAGNOSTIC.....	5
III	AXES STRATÉGIQUES.....	6
IV	ORIENTATIONS STRATÉGIQUES.....	7
V	PLAN D' ACTIONS.....	12
VI	CONCLUSION.....	35

ANNEXES (diffusable en version électronique seulement)

Annexe A. Diagnostic et orientations stratégiques détaillés de la commission Aménagement, Urbanisme, et Logement

Annexe B. Diagnostic et orientations stratégiques détaillés de la commission Culture, Sport et Vie associative

Annexe C. Diagnostic et orientations stratégiques détaillés de la commission Développement économique, Emploi et formation

Annexe D. Diagnostic et orientations stratégiques détaillés de la commission Environnement, Cadre de vie et Santé

Annexe E. Diagnostic et orientations stratégiques détaillés de la commission Mobilités

Annexes F. Actions détaillées des différentes commissions

I PRÉAMBULE

Dès son installation en octobre 2016, le CODESQY a été saisi par le Président de l'agglomération de SQY pour participer à l'élaboration du projet de Territoire. Afin d'apporter une réponse positive à cette demande, les membres ont décidé de procéder en trois étapes successives :

- 1- Diagnostic du territoire de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines ;
- 2- Axes stratégiques et orientations associées ;
- 3- Plan d'actions.

Le travail du Codesqy et de ses membres s'est effectué au sein des différentes commissions qui le composent, et en assemblées plénières.

Les deux premières étapes ont été atteintes en mars, et une contribution comprenant les axes et orientations stratégiques a ainsi été diffusée en mars en version préliminaire et le 3 mai en version définitive.

En mai et juin, les efforts ont porté sur la préparation du plan d'action.

L'investissement de la plupart des membres a permis de mener à bien les trois étapes et a abouti à l'établissement de la présente contribution.

Dans celle-ci, écrite en toute indépendance et représentant les associations, les entreprises et les habitants, les membres du CODESQY proposent à Monsieur le Président de SQY, à Madame la Vice-Présidente chargée de l'élaboration du Projet de Territoire et aux élus des 12 communes de Saint-Quentin-en-Yvelines, leur vision stratégique du Territoire à 20/30 ans, ainsi que les propositions d'actions associées.

Ils forment le vœu qu'elle soit utile à renforcer, compléter, ou ajuster le Projet qui sera débattu puis voté en Conseil communautaire.

II DIAGNOSTIC

Ce travail (cf. documents en annexe) a été effectué par les six commissions du CODESQY. Ces commissions sont les suivantes :

- Aménagement, Urbanisme, et Logement
- Culture, Sport et Vie associative
- Développement économique, Emploi et formation
- Environnement, Cadre de vie et Santé
- Mobilités
- Et la commission Communication dans son rôle d'aide rédactionnelle.

En phase initiale de ce travail, une assemblée plénière organisée en ateliers a permis de recueillir de la part des membres ce qui pour eux, constituait un point fort ou inversement, pour l'attractivité, l'identité, et la solidarité du territoire.

Dans la phase suivante, chaque commission a établi un diagnostic selon la méthode dite « Forces/Faiblesses/Opportunités/Menaces (FFOM) ».

III AXES STRATÉGIQUES

Sur la base de ce diagnostic, le CODESQY a établi les axes de la stratégie pour faire de SQY en 2030/ 2040, *un territoire polycentrique, jeune, dynamique, visible, attractif, uni, solidaire, et interactif avec les territoires voisins.*

Pour y parvenir, il faut capitaliser sur les richesses, préserver l'existant, remédier aux faiblesses, et viser l'excellence, à travers les quatre axes suivants :

Axe 1 : Attirer et maintenir sur le « territoire » les hommes et les entreprises, en faisant évoluer l'urbanisme et en mettant en œuvre les aménagements et les logements qui le permettent, pour assurer un développement et un rajeunissement démographique et entrepreneurial,

Axe 2 : Assurer le développement des entreprises et l'épanouissement des hommes aux plans et dans les cadres personnel, professionnel, social, environnemental, associatif, culturel, et sportif,

Axe 3 : Renforcer et maintenir une Communauté d'Agglomération ambitieuse, innovante et mobile (et solidaire),

Axe 4 : SQY terre d'innovation et d'avenir avec l'OIN Paris-Saclay et l'axe Seine...

IV ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Les orientations stratégiques constituent les éléments de stratégie se rapportant à chacun des quatre axes stratégiques ; l'ordre de présentation de celles-ci n'a aucune signification de priorité ni de planification.

Axe 1 : Attirer et maintenir sur le « territoire » les hommes et les entreprises, en faisant évoluer l'urbanisme et en mettant en œuvre les aménagements et les logements qui le permettent, pour assurer un développement et un rajeunissement démographique et entrepreneurial

1. Urbanisation répondant à la demande en logements adaptés aux différentes tranches d'âge et à leurs parcours résidentiels, avec une attention particulière donnée aux jeunes, et privilégiant la mixité fonctionnelle dans les quartiers, en y mêlant habitat, activités professionnelles et sociales, commerces de proximité, lieux de rencontres (bars..), sans étalement urbain et selon des critères d'équipements (PMR, réseau câblé...) redéfinis en fonction de ces besoins ;
2. Reconsidération de la mobilité et de tous les modes de transport, et adaptation des infrastructures viaires existantes ; Avec l'objectif d'améliorer sensiblement la fluidité de la circulation automobile, en désenclavant certains quartiers et en renforçant les voies de passage de part et d'autre des grands axes routiers et ferroviaires, permettant par là même de réduire l'impact carbone :
 - en considérant la nouvelle dimension du territoire (multipolarité, aujourd'hui-demain, ...), la caractéristique des flux (domicile-travail, temps de trajets, ...), les possibilités de l'éco mobilité (mobilité douce, nouveaux moyens de transport en commun...) avec un plan d'intermodalité / interconnexion ambitieux,
 - sans oublier la circulation de transit en travaillant avec les territoires voisins concernés pour réduire sensiblement les pollutions associées et de favoriser de nouveaux comportements prometteurs (travail à domicile, co-working, co-voiturage, auto-partage, porte à porte...) ;
3. Préservation du cadre de vie et de l'environnement, dont la biodiversité, la réduction des pollutions atmosphériques, électromagnétiques, visuelles et sonores, la répartition espaces naturels / urbanisme-activités économiques ;

4. Renforcement de l'identité de SQY, basé sur un code de communication, à travers la signalétique de l'agglomération, de nouvelles œuvres d'art ou bâtiments remarquables, et les médias, afin de contribuer à développer le sentiment d'appartenance à SQY et à attirer le public régional, national et international ;
5. Encouragement à la reconversion des friches industrielles, mutations et à la modernisation des parcs anciens d'activités, notamment par le biais d'actions foncières ;
6. Renforcement de l'infrastructure médicale et d'hébergements spécialisés, pour combler des manques criants (jeunes handicapés, autisme, polyhandicapés) et le vieillissement de la population (EHPAD, maintien à domicile...) afin d'offrir une solution de « prise en charge » ou d'accompagnement à tous, quel que soit son âge, sa position sociale, son quartier et sa problématique ;
7. Soutien aux commerces de proximité, aux petites entreprises y compris agricoles, et adaptation des zones d'activités aux besoins des PME et artisans ;
8. Promotion de l'emploi d'actifs habitants sur le territoire ;
9. Redynamisation de la vie associative, culturelle et sportive, pour valoriser le territoire et sa richesse humaine et permettre ainsi au monde associatif, culturel et sportif d'être prêt à contribuer à l'animation du territoire, et en particulier à l'animation :
 - D'évènements régionaux permettant de renforcer l'attractivité de lieux publics emblématiques de SQY (Théâtre, Vélodrome, Ile de loisirs...),
 - Et de grands évènements (Ryder Cup, Paris 2024...).

Axe 2 : Assurer le développement des entreprises et l'épanouissement des hommes aux plans et dans les cadres personnel, professionnel, social, environnemental, associatif, culturel et sportif

1. Soutien des grands groupes aux filières structurantes, qui permettent aux petites entreprises de s'affirmer et d'atteindre la taille suffisante dans leur savoir-faire ;
2. Attraction de nouvelles entreprises avec une stratégie d'innovation dans des domaines porteurs adaptés au territoire et aux attentes des Saint-Quentinois : agriculture locale, énergie renouvelable, nouvelles mobilités ... ;
3. Adaptation du plan de prévention pour la santé à 12 communes en assumant la fédération (moyens, complétude...) des acteurs communaux et associatifs, l'assurance qualité et la promotion permanente et sans faille ;
4. Promotion des activités favorisant une bonne santé (sport, convivialité...), des services pouvant faciliter l'accès pour tous à l'offre de prévention (établissements scolaires, transport public... et pour toutes les générations, le territoire élargi...), et lutte contre les sources de troubles à la santé (pollutions, malbouffe, addictions...);
5. Développement du « bien vivre ensemble » à 12 communes et 230 000 habitants, 16 000 entreprises, et 142 000 actifs en incitant les élus à une collaboration proactive pour renforcer la solidarité entre communes, quartiers, habitants et entreprises et lutter ensemble contre les disparités socio-économiques, générationnelles et spatiales, avec priorité aux urgences : mal-être et radicalisation ;
6. Adaptation des services de transports en commun aux besoins des Saint-Quentinois et des entreprises, notamment la relation inter gares :
 - En influant sur les projets d'extension de ligne (RER C, RER B...), de nouvelles lignes (L18, TCO) et de restauration de la qualité du réseau ferré SNCF / RATP... ;
 - En repensant les modes de transports publics locaux, pour mailler complètement le territoire, aider au développement des circuits courts (consommation, production, développement économique...), et permettre des services à la population difficilement réalisables aujourd'hui (centre de soins à moins d'1/4 H pour tous) et améliorer la qualité et l'attractivité des services (ponctualité, wifi...).

Axe 3 : Renforcer et maintenir une Communauté d'Agglomération ambitieuse, innovante et mobile (et solidaire)

1. Gouvernance de l'agglomération revue pour relever les défis, et apporter innovation et optimisation dans la mise en œuvre des compétences réparties entre agglomération et communes, pour construire le SQY de nos enfants avec la participation active des Saint-Quentinois au travers d'instances intercommunales enrichies : Conseil de développement, réseau d'entreprises, réseau d'associations... ;
2. Promotion des synergies de recherche opérationnelle entre les PME, à des fins de production locale ;
3. Accompagnement de l'apprentissage des métiers techniques d'avenir ;
4. En liaison avec les entreprises, promotion territoriale d'écoles, et de centres de formations diplômantes, en encourageant l'apprentissage en alternance ;
5. Soutien de l'activité industrielle à faible technicité pour faciliter l'emploi de personnel local peu ou moyennement qualifié, et aussi aux entreprises employant spécifiquement des handicapés ;
6. Accentuation de toutes les formes d'éco mobilité (marche, vélo..., nouveaux véhicules...) susceptibles de réduire les pollutions et améliorer la santé de tous, en assurant la complétude, la sécurité, la qualité des réseaux (chemins piétonniers, pistes cyclables...) contribuant ainsi à l'attractivité globale pour les entreprises, leurs employés et les habitants ;
7. Amélioration et promotion du parcours de soins de tous les Saint-Quentinois :
 - En prenant en compte les faiblesses et les menaces identifiées lors du lancement du prochain Contrat Local de Santé en 2018,
 - En poursuivant le maillage du territoire en maisons médicalisées pluridisciplinaires avec accompagnement des acteurs de l'offre de soins (communes, association...).
8. Engagement d'une politique de santé ambitieuse à l'échelle du territoire (en associant si besoin les communes limitrophes) par un fort lobbying auprès des instances régionales de santé (ARS, Département, Région) et une contribution significative au PRS2 (Plan Régional de Santé) pour obtenir sur SQY la réalisation des projets susceptibles d'apporter des solutions aux manques de prise en charge et d'accompagnement, y compris des accompagnants ;

Axe 4 : SQY terre d'innovation et d'avenir avec l'OIN Paris-Saclay et l'axe Seine...

1. Incitation à investir dans la fabrication de produits innovants, durables, interactifs s'appuyant sur des filières présentes localement ;
2. Valorisation et ouverture aux marchés internationaux de l'innovation technologique et numérique de SQY, en particulier dans les domaines suivants : supports scolaires, communication, info-études-recherche appliquée, intelligence artificielle et robotique ; Développement de partenariats d'investissements avec les entreprises nationales s'installant sur le territoire de l'OIN Paris-Saclay, de Versailles Grand Parc, et de l'axe Seine ;
3. Transformation du territoire en Smart City avec notamment des espaces de co-working, et tous les services d'information et de déplacement associés ;
4. Augmentation du nombre des pépinières pour Start-up industrielles et de services ;
5. Encouragement de la R&D pour l'apparition de solutions nouvelles et innovantes dans le domaine de la mobilité, en synergie avec les filières économiques de SQY, incluant de nouveaux concepts de transport, de nouvelles techniques de propulsions, de nouvelles sources d'énergie, et de nouvelles infrastructures, et avec pour objectif de faire de SQY un nouveau laboratoire de validation opérationnelle ;
6. Incitation à la production locale (maraichage, agriculture, transformation...) et à la consommation responsable ;
7. Engagement sur un objectif d'excellence, associé à une forte implication dans la transition énergétique et la qualité environnementale, avec :
 - La mise en œuvre d'amélioration énergétique des bâtiments et de l'habitat,
 - La mise en place de systèmes de production d'énergie renouvelable,
 - Le développement d'innovations originales à même d'être déployées et appliquées sur le territoire et plus largement aux niveaux nationaux et internationaux.

V PLAN D'ACTION

Ce chapitre énumère pour chaque orientation de chaque axe stratégique, les actions principales à conduire pour agir dans le sens des propositions du Codesqy.

Les membres des commissions ont eu le souci de dépasser l'intérêt du périmètre communal pour étendre leur réflexion aux enjeux intercommunaux.

Les travaux détaillés des différentes commissions sont joints dans le document « Annexes », ils apportent plus de détails et d'exemples illustrant la présentation synthétique du présent avis.

Axe 1 : Attirer et maintenir sur le « territoire » les hommes et les entreprises, en faisant évoluer l'urbanisme et en mettant en œuvre les aménagements et les logements qui le permettent, pour assurer un développement et un rajeunissement démographique et entrepreneurial

1-1 Urbanisation répondant à la demande en logements adaptés aux différentes tranches d'âge et à leurs parcours résidentiels, avec une attention particulière donnée aux jeunes, **et privilégiant la mixité fonctionnelle dans les quartiers**, en y mêlant habitat, activités professionnelles et sociales, commerces de proximité, lieux de rencontres (bars, etc.), sans étalement urbain et selon des critères d'équipements (PMR, réseau câblé...) redéfinis en fonction de ces besoins ;

Principales actions :

- De manière générale, mettre en place les financements et les moyens pour assurer la mise en œuvre des actions décrites dans le CDT, amendées et enrichies par les actions préconisées par le Codesqy dans son avis de février 2015,
- Effectuer un diagnostic des zones potentielles à urbaniser, en accord avec les typologies manquantes sur le territoire (en fonction de l'évolution de la structure de la population et des modes de vie), et avec les projets d'aménagements de réseaux prévus dans le CDT,
- Développer les centres de vie existants ou en bâtir de nouveaux pour créer le complément de logements, services, activités... Cet aménagement doit s'appuyer sur une véritable cartographie des centres de vie (population, services...) qui doivent être vus comme parties intégrantes des différentes polarités urbaines,
- Assurer la rénovation du patrimoine bâti à travers notamment la mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur l'ensemble du territoire,

- Effectuer un diagnostic du territoire consistant à identifier et analyser les pôles commerciaux et les commerces de proximité et discerner les déséquilibres et les manques. Sur cette base, établir un plan de développement commercial, permettant de compléter et articuler entre eux les pôles commerciaux principaux et structurants, les pôles secondaires et les commerces de proximité du territoire (en vertu de l'intérêt communautaire « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales »),
- Favoriser le maintien et le développement du commerce de proximité : participation à l'attractivité des zones commerciales, modération des loyers, redéfinition des aires de stationnement, salubrité et absence de nuisance sonore malgré la localisation...

1-2 Reconsidération de la **mobilité et de tous les modes de transport, et adaptation des infrastructures viaires** existantes ; avec l'objectif d'améliorer sensiblement la fluidité de la circulation automobile, tout en désenclavant certains quartiers et en renforçant les voies de passage de part et d'autre des grands axes routiers et ferroviaires, permettant ainsi de réduire l'impact carbone :

- en considérant la nouvelle dimension du territoire (multipolarité, aujourd'hui-demain...), la caractéristique des flux (domicile-travail, temps de trajets...), les possibilités de l'éco mobilité (mobilité douce, nouveaux moyens de transport en commun...) avec un plan d'intermodalité / interconnexion ambitieux,
- sans oublier la circulation de transit, en travaillant avec les territoires voisins concernés pour réduire sensiblement les pollutions associées et favoriser de nouveaux comportements prometteurs (travail à domicile, co-working, covoiturage, auto-partage, porte à porte...).

Principales actions :

Il s'agit de trouver un concept fort et/ou se faire labelliser (ex : SQY est labellisée « la ville Internet ») ou créer son propre label et le déposer,

La mobilité, sous ses différentes formes, est un élément essentiel de la vie économique et sociale. Après une longue période d'évolutions, une rupture s'annonce dans les années qui viennent : innovations technologique, numérique, nouveaux modes de propulsion, les véhicules individuels deviendront en quelque sorte collectifs par le développement de diverses formes de covoiturage,

La densification des villes et l'aspiration à un cadre de vie amélioré amènent à repenser l'organisation des cités pour rendre accessibles les fonctions vitales des habitants en utilisant des circulations douces : les infrastructures à prévoir seront multimodales, les gares des lieux de vie offrant des services de proximité. Le challenge qui nous attend sera humain-économique-écologique-culturel.

- ❖ Couverture territoriale sur les axes stratégiques :
 - Veiller au respect des engagements CDT 2015-2030 permettant l'amélioration des circulations, désenclavement de la partie Ouest de SQY par la continuation de l'aménagement de la RD30 jusqu'à l'A13, permettant ainsi un accès vers Poissy, Mantes et la vallée de la Seine,
 - Développer des transports transverses permettant de rejoindre les grands axes (SNCF et TCSP), et désencombrer les parkings près des gares / Coupler ces transports annexes à des parkings relais ; relier les 2 pôles d'activité principaux (Montigny et Plaisir) par une liaison directe facilitant les déplacements,
 - Renforcer les voies permettant le franchissement des grands axes routiers et ferroviaires (pour piétons, vélos, automobiles...) ; réaliser la refonte des deux passages routiers au-dessus de N10 et SNCF en augmentant la capacité des ponts Villedieu et Leclerc, ou en construisant de nouveaux passages. Synchroniser les feux de circulation pour fluidifier la N10.

- ❖ Transports de proximité:
 - Intégrer les réseaux de bus « SQY historique » et « zone Plaisir » pour une meilleure offre de transport en commun,
 - Développer les circulations de transport en commun en site propre et y autoriser les voitures électriques et celles transportant au moins 3 personnes,
 - Développer le transport partagé (Autolib sur les 12 communes, idem pour les vélos), création d'un site internet pour du covoiturage local et la mise en œuvre de l'autostop,
 - Favoriser de nouveaux comportements prometteurs : travail à domicile, co-working, covoiturage, auto-portage, porte à porte...

- ❖ Solutions alternatives :
 - Mettre en circulation (à moyen et long terme) des navettes autonomes avec pour objectif de posséder une qualification en robots et en automatismes permettant d'assembler sur site d'exploitation,
 - Promouvoir largement dans les marchés publics des collectivités de l'agglomération l'insertion de clauses sociales et de développement durable,
 - Rénover le parc immobilier professionnel pour créer de nouveaux espaces collaboratifs en collaboration avec le privé, les élus et les porteurs de projet,
 - Réaliser un maillage complet des circulations douces.

❖ Circulation de transit :

- Gérer de manière interactive des flux routiers permettant une meilleure fluidité (du type système SUNTRAC),
- Développer en périphérie de l'agglomération une plateforme multimodale privilégiant les moyens de transport électriques sur le « dernier kilomètre ».
- Dévier, à partir de Rambouillet, les flux poids lourds et voitures vers la Seine selon un tracé parallèle à la vallée de la Mauldre.

1-3 Préservation du **cadre de vie et de l'environnement**, dont la biodiversité, la réduction des pollutions atmosphériques, visuelles et sonores, la répartition espaces naturels/urbanisme - activités économiques ;

Principales actions :

❖ Respect de la trame verte et bleue : faire de SQY un territoire pilote de la biodiversité :

- Mettre en œuvre un diagnostic écologique servant à un plan intercommunal du paysage valorisant l'existant pour répondre aux différentes missions de la biodiversité,
- Rétablir ou régénérer les écosystèmes qui ont été dégradés, endommagés ou détruits afin qu'ils assurent à nouveau les services dont la société bénéficie,
- Inscrire la compensation (loi de Biodiversité de 2016) dans les futurs projets
- Adhérer et s'engager à mettre en œuvre la charte départementale pour la protection de nos milieux naturels dont sont d'ores et déjà adhérents l'Ile de Loisirs, Plaisir, Maurepas, la Bergerie Nationale, le PNR, et le département.

❖ Espaces publics et sensibilisation à l'environnement :

- Harmoniser les cheminements doux (pistes cyclables, sentes, rigoles...) pour assurer la continuité des déplacements et ainsi créer un circuit naturel à travers le territoire. Entretien ces espaces naturels pour y développer des zones d'accueil pour les promeneurs,
- Organiser des campagnes de formation sur l'environnement, et de sensibilisation et incitation au respect du cadre de vie et du savoir vivre ensemble : la mise en valeur du patrimoine (œuvres d'art, parcours poétique...) et de la biodiversité (visites découvertes, sorties ornithologiques...) doivent être renforcées,

➤ Favoriser les échanges et le partage des savoir-faire oubliés et des techniques culturelles respectueuses de l'environnement, directement inspirées de la permaculture.

❖ Réduction des pollutions : « une ville à la campagne » maîtrisant les pollutions :

- Réglementer la publicité sur les axes de l'agglomération,
- Etablir un plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) sur les 12 communes en intégrant routes, voies ferrées et aéronefs,
- Réaliser un plan de prévention et d'actions sur les pollutions visuelles : éclairage public solaire sur les axes piétons et les centres villes, enfouissement des lignes HT/BT, homogénéisation des RLP (règlements locaux de publicité)...,
- Renforcer les actions prévues dans le Plan Air Énergie Climat (PCAET) sur la base des préconisations de l'ALEC (Agence Locale de l'Énergie et du Climat) et en intégrant la lutte contre les différents polluants potentiels.

1.4 Renforcement de l'**identité de SQY**, basée sur un code de communication, à travers la signalétique de l'agglomération, de nouvelles œuvres d'art ou bâtiments remarquables, et les médias, afin de contribuer à développer le sentiment d'appartenance à SQY et à attirer le public régional, national et international ;

Principales actions :

- Créer une charte graphique et une signalétique SQY uniques avec déclinaison obligatoire par chacune des 12 villes (entrées de ville, signalisation urbaine, édifices publics, documents à en tête, affiches, publications, manifestations...),
- Rebaptiser les gares SNCF et routières situées sur l'agglomération en déclinant « SQY... »,
- Réaliser et disposer à chaque entrée principale du territoire de l'agglomération un monument en rapport avec l'identité et les domaines d'excellence de SQY : ville à la campagne, transports, haute technologie...,
- Favoriser l'émergence ou créer un club sportif SQY de haut niveau,
- Autant que faire se peut, envisager un accès direct à l'Hôtel d'Agglomération par la rue Gaston Monmousseau ou de Port Royal pour plus de visibilité,
- Faire une campagne publicitaire dans les médias et salons.

1-5 Encourager la **reconversion des friches industrielles**, mutations et modernisation des parcs anciens d'activités, notamment par le biais d'actions foncières ;

Principales actions :

- Prévoir, lors des révisions des PLU, l'affectation des grandes zones industrielles et les transformer en zones industrielles plus petites alternant avec des zones d'habitation,
- Compenser une zone naturelle « consommée » par une zone de friche équivalente, rendue à la nature,
- Prévoir un urbanisme diffus pour les immeubles (espacement entre les bâtiments et longueur de bâtiment limitée) et non haussmannien (à l'exception des centres villes),
- Inciter à l'installation à moindre coût en redynamisant les friches industrielles, en rénovant les infrastructures des parcs anciens (via la mise à niveau des VRD, (Voirie Réseaux et Divers) et réseaux avec prises de participations ou SEM (Société d'Economie Mixte) temporaires),

1-6 Renforcement de l'**infrastructure médicale et d'hébergements spécialisés**, pour combler des manques (jeunes handicapés, autisme, polyhandicapés) et le vieillissement de la population (EHPAD, maintien à domicile...) afin d'offrir une solution de « prise en charge » ou d'accompagnement à tous quel que soit son âge, sa position sociale, son quartier et sa problématique ;

Garantir aux habitants l'accès à un équipement de soins en moins d'un ¼ h (préconisation OMS) : planification des besoins à échéance 2040, des hébergements adaptés aux personnes handicapées ou âgées.

Principales actions :

- Établir un état des lieux de l'infrastructure médicale actuelle pour la compléter,
- Poursuivre le maillage du territoire en maisons médicalisées pluridisciplinaires en accompagnant les acteurs de l'offre de soins (communes, associations...),
- Réorganiser, au niveau des 12 communes, le parcours santé et planifier les besoins à horizon 2040 en favorisant l'implantation des professionnels (accueil personnalisé).

1-7 Soutien aux commerces de proximité, aux petites entreprises y compris agricoles, et adaptation des zones d'activités aux besoins des PME et artisans ;

Principales actions :

- Favoriser le maintien et le développement du commerce de proximité ; la création de lieux de distribution du type « ma boutique à l'essai » comme cela a été fait à Noyon, Mende, Magny-les-Hameaux, le Creusot... peut y contribuer,
- Promouvoir la construction de locaux d'activités artisanaux modulaires de 100 à 300 m²,
- Faciliter l'installation des agriculteurs : diversification des bâtiments, hébergements saisonniers, information sur les dispositifs liés à l'emploi et sur les thématiques environnementales par la mise en place d'un conseil technique,
- Accompagner la création d'une association fédératrice. Aujourd'hui, la majorité des agriculteurs des communes du territoire ne s'intègrent pas dans une association d'agriculture urbaine.

1-8 Promotion de l'emploi d'actifs habitant le territoire ;

Principales actions :

- Imaginer dans le respect des lois et règlements en vigueur, la mise en place dans les secteurs relevant de marchés publics de SQY de clauses en faveur de l'insertion de demandeurs d'emplois de SQY pour l'exécution des marchés,
- Apporter un soin particulier à l'accueil des professionnels manquant sur SQY et voulant s'y installer : les inviter personnellement. Pour les professionnels de santé, l'exemple de Versailles nous prouve la pertinence de cette démarche. Il est nécessaire de répondre à leurs attentes : qualité de vie, possibilités professionnelles pour le conjoint, possibilité d'exercer en cabinet de groupe, loyer professionnel, crèches, possibilités culturelles, sportives et sociales...,
- Favoriser l'installation des jeunes agriculteurs en les informant sur les dispositifs liés à l'emploi et sur les thématiques environnementales par la mise en place d'un conseil technique.

1-9 Redynamisation de la **vie associative**, culturelle et sportive, **pour valoriser le territoire** et sa richesse humaine et permettre ainsi au monde associatif, culturel et sportif d'être prêt à contribuer à l'animation du territoire, et en particulier à l'animation :

- d'évènements régionaux permettant de renforcer l'attractivité de lieux publics emblématiques de SQY (Théâtre, Vélodrome, Ile de loisirs...),
- et de grands évènements (Ryder Cup 2018, Paris 2024...).

Principales actions :

❖ Communication et mutualisation :

- Renforcer le guichet unique par la mise en place d'un outil collaboratif, sur le modèle du Vivier élaboré par de Conseil Départemental des Yvelines,
- Mutualiser les moyens de la collectivité (locaux, ressources...) et créer des temps d'échange thématiques, (forum intercommunal des associations sur le modèle de la semaine de l'emploi pour l'ensemble des acteurs : habitants, université, entreprises...) de formation et de mise en synergie des projets.

❖ Besoins de lieux d'expression :

- Prendre en compte les besoins associatifs dans les projets d'aménagement (PLH, requalification de l'Ile de Loisirs...),
- Elargir l'offre de locaux mise à disposition aux associations issues du territoire : écoles hors temps scolaire, locaux communaux et intercommunaux dans les plages horaires libérées, entreprises ayant des locaux disponibles.

❖ Soutien au volontariat :

- Accueillir 30% de nouveaux bénévoles d'ici 2025 en diversifiant les profils autour d'actions spécifiques (jeunes, actifs, retraités), les valoriser (formation, VAE, volontariat du Service civique),
- Susciter les vocations par une information diversifiée et ciblée.

❖ Territoire valorisé :

- Mettre en place des projets à l'échelle du territoire (fête annuelle, festival départemental, week-end thématique, animation des temps forts nationaux) en s'appuyant sur nos talents à mettre en exergue...,
- Innover en créant une « université du temps libre ».

Axe 2 : Assurer le développement des entreprises et l'épanouissement des hommes aux plans et dans les cadres personnel, professionnel, social, environnemental, associatif, culturel, et sportif

2-1 Soutien des grands groupes **aux filières structurantes**, qui permettent aux petites entreprises de s'affirmer et d'atteindre la taille suffisante dans leur savoir-faire ;

Principales actions :

- Spécialiser les entreprises de SQY dans les domaines innovants et d'avenir (Robotique et co-robots),
- Prendre des participations temporaires avec les investisseurs (et ou SQY Cub) offrant aux PME les moyens de croître sans délocaliser, en devenant partenaires de grands Groupes,
- Mettre en synergie, par une incitation financière, les filiales de groupes présentes sur SQY et les entreprises locales en vue d'une industrialisation des innovations par ces entreprises locales.

2-2 Attraction de nouvelles entreprises avec une **stratégie d'innovation dans des domaines porteurs** adaptés au territoire et aux attentes des Saint-Quentinois : agriculture locale, énergie renouvelable, nouvelles mobilités...

Principales actions :

❖ Production et consommation responsables :

- Promouvoir le potentiel des circuits courts qui sont considérables. Ils permettent une plus-value pour le producteur et la réalisation d'économies sur la chaîne des coûts (transports, transactions pour le commerce sur internet) et la création de valeur sur des actifs immatériels (marque, ancrage territorial, authenticité, lien social),
- Fédérer un regroupement des acteurs locaux pour un modèle agricole local, pérenne et de proximité : amélioration de la visibilité des producteurs au moyen du développement de nouveaux débouchés et d'une charte. A celle-ci, pourraient adhérer les producteurs dont le chiffre d'affaires est constitué à 70% au moins de la vente de leur production. Ils bénéficient d'outils de communication spécifiques (utilisation d'un logotype « Produits du terroir » sur les étals), carte des producteurs Bio...),

- Recenser les structures locales des acteurs de l'agriculture de proximité (acteurs économiques, institutions, associations...), développer les débouchés et inciter à la consommation locale,
- Favoriser le développement de nouveaux débouchés pour les produits issus de la filière alimentaire de proximité (marché, restauration commerciale, petits commerces, événements, foires du terroir...) et faciliter l'accès à une alimentation de qualité pour tous. Atteindre dans les 5 ans un 100 % bio pour les cantines scolaires et 100 % de production locale bio,
- Conforter le travail avec les/la SAFER (Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural) par des conventions Ville/SAFER et dans le futur PLUi à 12 communes,
- Maintenir les terres agricoles et réduire la proportion de terres exploitées à titre précaire et identifier les parcelles disponibles pour l'agriculture et les contraintes associées.

❖ Transition vers une culture raisonnée ou bio :

- Réaliser un état des lieux et analyser l'offre et la demande pour évaluer les potentialités du territoire (SQY, producteurs, acteurs de la filière, restauration) et créer un observatoire de la filière de proximité,
- Accompagner les démarches agricoles en créant un tutorat des futurs installés (couveuse) et en valorisant, dans le code des marchés publics, les produits issus de la filière locale.

❖ Soutien institutionnel à la consommation raisonnable

- Promouvoir le potentiel des circuits courts qui sont considérables. Ils permettent une plus-value pour le producteur, réalisent des économies sur la chaîne de coûts (transports, transaction pour le commerce sur internet) et créent de la valeur sur des actifs immatériels (marque, ancrage territorial, authenticité, lien social),
- Créer des centres de transformation sur le territoire. A titre d'exemple, créer une cidrerie où le jus de pommes serait fabriqué avec les pommes produites à Plaisir,
- Créer des lieux de distribution du type « ma boutique à l'essai » comme cela a été fait à Noyon, Mende, Magny-les-Hameaux, le Creusot... (comme mentionné plus haut).

❖ Réchauffement climatique : réduction globale de 40% d'émission de GES d'ici 2030

- Optimiser les réseaux énergétiques par l'extension des réseaux de chaleur et l'utilisation de technologie Smart grid en coordonnant et favorisant les interconnexions,
- Poursuivre le mix énergétique de réseau pour qu'en 2020, 50 % de la chaleur distribuée soit produite à partir d'ENR&R (Energies Renouvelables et de Récupération),
- Réaliser des bâtiments en BEPOS (Bâtiments à Energie POSitive) avec un minimum de 50 % de labellisation passive,
- Sensibiliser les habitants, les entrepreneurs et les salariés, les rendre acteurs de la réduction des déperditions ; soutenir les initiatives collectives.

❖ Traitement et valorisation de tous les déchets : « que SQY soit un territoire labellisé Zéro Déchet Zéro Gaspillage »

- Informer, accompagner et développer les éco gestes à la réduction des déperditions, soutenir les initiatives collectives et élaborer des indicateurs dans le cadre des conventions avec les entreprises,
- Elaborer une filière bio-déchets. La collecte dans les lieux (d'environ 200 couverts) faciliterait la création d'une filière spécifique bio-déchet qui réduirait le taux de déchets et engendrerait moins de gaspillage,
- Créer une « ressourcerie » permettant le recyclage et la réutilisation des biens usagés tout en améliorant les techniques de valorisation et promouvoir les lieux de réparation existants sur le territoire.
Les « repair cafés » de Cergy et Ermont seraient des exemples à suivre,
- Déployer les nouvelles techniques de valorisation des déchets ; créer une unité de méthanisation sur le territoire pour permettre de valoriser localement les bio-déchets (électricité et chaleur via la cogénération, ou gaz réinjecté dans le réseau ou carburant pour le réseau de bus).

2-3 Adaptation du plan de **prévention pour la santé à 12 communes** en assumant la fédération (moyens, complétude...) des acteurs communaux et associatifs, l'assurance qualité et la promotion permanente et sans faille ;

Principales actions :

- Compléter le plan de prévention à 12, encourager la fédération (moyens, complétude...) des acteurs communaux et associatifs, l'assurance qualité et la promotion permanente et sans faille de la prévention pour la santé et faciliter l'accès à tous à l'offre de prévention (établissements scolaires, transport public... / âge, territoire élargi...) par une information / communication moderne,
- Assurer la coordination des actions de prévention pour tous favorisant une information dense et sans relâche vers tous publics, faire rayonner l'action de l'IPS aujourd'hui principalement centrée sur Trappes.

2-4 Promotion des **activités favorisant une bonne santé** (sport, convivialité...), **des services pouvant faciliter l'accès pour tous à l'offre de prévention** (établissements scolaires, transport public... et pour toutes les générations, le territoire élargi...), et lutte contre les sources de troubles à la santé (pollutions, malbouffe, addiction...) ;

Principales actions :

❖ Au niveau de l'urbanisme :

Un urbanisme en faveur de la santé implique d'intégrer au sein du processus décisionnel des valeurs telles que l'égalité, la coopération intersectorielle et la participation. Il doit contribuer à l'instauration d'un environnement attrayant et sûr qui incite les individus à se déplacer à pied ou à vélo.

- Intégrer des possibilités de loisirs adaptés également répartis dans le quartier et faciles d'accès,
- Déployer des structures du type « maisons de quartier », adaptées aux besoins des habitants. Chacune d'elles devrait comporter un « conseil de maison » où seraient impliqués, dans l'établissement du projet de structure, les usagers mais aussi les habitants. Ces « maisons de quartiers » devront figurer dans tous les projets d'urbanisation afin d'assurer le maillage du territoire. Ceci afin de maintenir la cohésion sociale qui est bénéfique pour la santé et lutte contre la ségrégation qui conduit à l'isolement et à l'insécurité.

❖ Au niveau de l'environnement :

- Accentuer toutes les formes d'éco mobilité (marche, vélo, nouveaux véhicules...) susceptibles de réduire les pollutions et améliorer la santé de tous, en assurant la complétude, la sécurité, la qualité des réseaux (chemin piétonnier, pistes cyclables...),
- Valoriser les activités de l'ALEC (Agence Locale de l'Énergie et du Climat) en collaboration avec l'IPS, par l'intermédiaire notamment de formations aux professionnels et de sensibilisation auprès des habitants,
- Prendre en compte tous les facteurs lors du regroupement de l'offre de soins, pour que la modification des recours aux soins, ne soit pas discriminante pour certaines populations (personnes à mobilité réduite, âgées ou non, personnes ne disposant pas d'un véhicule, enclave territoriale peu reliée au reste du territoire...).

2-5 Développement du « **bien vivre ensemble** » à 12 communes et 230 000 habitants, 16 000 entreprises, et 142 000 actifs en incitant les élus à une collaboration proactive pour renforcer la solidarité entre communes, quartiers, habitants et entreprises et lutter ensemble contre les disparités socio-économiques, générationnelles et spatiales ; avec priorité aux urgences : mal-être et radicalisation ;

Principales actions :

❖ Citoyenneté :

- Accompagner la vie associative en valorisant les réussites, en soutenant des projets collaboratifs, en l'impliquant dans l'organisation du temps périscolaire et l'accompagnement des enseignants pour la promotion du « bien vivre-ensemble » : ateliers de découverte de la citoyenneté avec l'aide des Polices Municipales, déploiement des volontaires du Service Civique au sein des établissements scolaires,
- Créer des appels à projet à destination des associations, des centres culturels et sportifs, en partenariat avec l'Education Nationale pour promouvoir laïcité et citoyenneté au sein du monde éducatif,
- Ouvrir les écoles, hors périodes scolaires, pour des activités de loisirs et apprentissages intergénérationnels : chant, danse, jeux, théâtre...,
- Encourager les individus à être des acteurs impliqués : soutenir les actions citoyennes, favoriser l'intervention des collégiens et lycéens dans l'animation du quartier (nettoyage quartier, aides aux devoirs, soirées débats, activités intergénérationnelles...) et participer aux commémorations nationales,

- Agir contre le repli sur soi en mettant en place un plan intercommunal de la prévention contre la radicalisation en lien avec la vie associative, la Politique de la Ville, le monde scolaire,
- Sensibiliser les jeunes sur les dangers des réseaux sociaux au sein des établissements scolaires mais aussi les maisons de quartier, les MJC, les Bureaux d'Information Jeunesse (BIJ), missions locales, Foyer de Jeunes Travailleurs (FJT)...

❖ Espaces de dialogue :

- Soutenir techniquement les associations œuvrant pour le « vivre ensemble » et faire émerger des projets collaboratifs en lien direct avec les populations pour relancer le « Vivre Ensemble » ,
- Aider à la création de temps forts associatifs en milieu urbain (chorale, théâtre, sport, découverte du patrimoine...), relancer l'animation des quartiers (projets collectifs, lieux de convivialité, spectacles de rue, arts / spectacles vivants).

❖ Solidarité en agissant ensemble :

- Accompagner les Conseils Citoyens, les Conseils de Quartier dans leur implication pour le « Vivre Ensemble » ,
- Ouvrir la culture et le sport à des publics aujourd'hui exclus par des tarifications ambitieuses, des quotas réservés.

2-6 Adaptation des services de transports en commun aux besoins des Saint-Quentinois et des entreprises :

- en influant sur les projets d'extension de ligne (RER C, RER B, ...), de nouvelles lignes (L18,TGO) et de restauration de la qualité du réseau ferré SNCF / RATP...,
- en repensant les modes de transports publics locaux, pour mailler complètement le territoire, aider au développement des circuits courts (consommation, production, développement économique...), et permettre des services à la population difficilement réalisables aujourd'hui (centre de soins à moins d'1/4 Heure pour tous) et améliorer la qualité et l'attractivité des services (ponctualité, wifi...).

Principales actions :

❖ Infrastructures ferroviaires :

- Renforcer la desserte ferroviaire de SQY par les actions suivantes : résolution du nœud de Porchefontaine pour permettre notamment une plus grande

fiabilité et des améliorations d'ensemble sur le couloir ferroviaire, prolongement du RER C jusqu'à Coignières,

- Améliorer l'offre de services sur les lignes U, N et RER C, en fréquences, en rapidité, et par une meilleure offre en dehors des heures de pointe, en soirée et en week-end ; arrêt des TER Centre à SQY-Montigny et extension de la ligne U jusqu'au Perray-en-Yvelines,
- Mettre à disposition une information globale (type plan du métro) à chaque station et une info temps réel du fonctionnement du réseau (affichage, smartphone...),
- Développer une offre de transport à la demande, y compris nocturne (accès aux soins, manifestations culturelles, sportives, tourisme...). Sur le long terme, retrouver les performances d'il y a 40 ans (vitesse commerciale 60km/h), prolonger la TGO jusqu'à SQY, relier Saint-Quentin à la région Centre (arrêt des TER en gare de Saint-Quentin-Montigny-le-Bx , comme mentionné plus haut), extension de la ligne U jusqu'au Perray-en-Yvelines et faire évoluer les gares vers des pôles multimodaux...connectés (offre du mode de transport le mieux adapté à chaque besoin),
- Raccorder la ligne 18 (2024) à la TGO (mode Tram-train sans discontinuité),
- Se mobiliser pour une seconde gare à SQY de la ligne 18.

❖ Infrastructures routières :

- Améliorer les services de transports en commun adaptés aux besoins des Saint-Quentinois et des entreprises : complétude, performance, fiabilité, sécurité... Repenser le réseau de bus pour améliorer ses performances et expérimenter les moyens de transport du futur (navettes autonomes),
- Développer les lignes de l'infrastructure existante pour compléter le maillage et l'ouvrir au-delà du territoire (attractivité du territoire).
Dans les 3 ans, développer un réseau de bus express entre les pôles du territoire (exemple : La Verrière - Plaisir) mais aussi vers l'extérieur (Saclay, Paris...) en favorisant les TCSP.
Dans les 4 à 6 ans, prolonger la ligne RER C au moins jusqu'à Coignières,
- Elargir l'offre de transports collaboratifs : covoiturage, partage, auto-stop...

❖ Aménagements :

- Créer, pour le pôle gare de La Verrière, un passage sous la voie ferrée, en gabarit autobus, afin de désenclaver le futur quartier des Bécannes,
- Réaliser dans le prolongement du Pont Leclerc, le TCSP le long de la RD912 jusqu'à La Clé de Saint-Pierre, afin d'assurer une liaison performante Est-Ouest dans l'agglomération,
- Mettre en priorité les opérations prévues au CDT : TCSP Trappes - La Verrière, réaménagement du pont de La Villedieu à Élancourt, amélioration de la circulation sur l'axe CD36 / RD91 sur Voisins pour les flux en provenance de Magny et de la Haute vallée de Chevreuse, et dans la perspective des développements urbains sur Guyancourt, Magny centre bourg, Magny-Mérantais et Voisins,
- Ouvrir, dans le prolongement du CV7, une route traversant le bois au sud du Manet, sur une longueur de 1 km, cette route limitée à 50 km /h, avec pistes piétonne, cavalière et cyclable et parking de covoiturage permettrait de désenclaver toute la partie sud est de Saint-Quentin-en-Yvelines,
- Prolonger l'aménagement du RD 30 vers l'ouest, tout en augmentant la capacité de la RN12 entre la RD30 et Bois d'Arcy,
- Améliorer la fiabilité et la sécurité en remplaçant certains feux tricolores par des giratoires, en privilégiant les radars pédagogiques plutôt que les ralentisseurs, en installant des parkings sécurisés près des gares ferroviaires et routières.

Axe 3 : Renforcer et maintenir une Communauté d'Agglomération ambitieuse, innovante et mobile (et solidaire)

3-1 Gouvernance de l'agglomération revue pour relever les défis, et apporter innovation et optimisation dans la mise en œuvre des compétences réparties entre agglomération et communes, pour construire le SQY de nos enfants avec la participation active des Saint-Quentinois au travers d'instances intercommunales enrichies : Conseil de développement, réseau d'entreprises, réseau d'associations... ;

Principales actions :

- Mettre en œuvre des règles de coopération entre l'agglomération, les communes et les associations en intégrant dans la réflexion la place des Saint-Quentinois au travers d'instances intercommunales enrichies : CODESQY, réseau d'entreprises, réseau d'associations,
- Mettre en synergie l'ensemble des énergies autour d'un projet partagé et structurant afin de valoriser les productions du territoire et la dynamisation du lien social autour de la thématique alimentaire. Il s'agit de rapprocher les producteurs et les consommateurs (lien géographique) et étoffer les liens entre les citoyens et leur territoire (image confortée, identité prononcée et économie locale vitalisée),
- Décliner les nouvelles compétences de SQY en valorisant le service à la population. Ce qui n'est pas le cas, notamment, pour la gestion des déchetteries (réduction des heures d'ouverture, disparition d'ambassadeur communal du tri) et pour une harmonisation des tarifs concernant l'occupation provisoire de l'espace public (marchands non sédentaires).

3-2 Promotion des synergies de recherche opérationnelle entre les PME, à des fins de production locale ;

Principales actions :

- Apporter l'aide de SQY et de SQYCUB pour faire déboucher sur les produits nouveaux les complémentarités de B.E. et de savoir-faire des PME (fabrication de pièces, de mécanique de précision et de composants électroniques),

- Utiliser le savoir-faire des PME locales pour les besoins des entreprises industrielles s’implantant ou se développant dans des domaines porteurs (co-robots pour l’industrie automobile et systèmes embarqués...),
- Innover en valorisant, dans le code des marchés publics, les produits issus de la filière locale.

3-3 Accompagnement de l’**apprentissage des métiers techniques d’avenir** ;

Principales actions :

- Créer une Ecole du Numérique et de la Formation aux métiers associés à la Robotique via la CCI et Chambre des Métiers,
- Promouvoir l’artisanat au service des habitants via l’apprentissage aux métiers techniques liés à la modernisation performante et adaptée de l’Habitat.

3-4 En liaison avec les entreprises, **promotion territoriale** d’écoles, et de centres de formations diplômantes, en encourageant l’apprentissage en alternance ;

Principales actions :

- Mettre en synergie l’action de FACE, ESTACA / UVSQ et Ecoles locales pour dynamiser le projet NQT (« nos quartiers ont du talent » via Education nationale et Région),
- Développer un label SQY pour mettre en exergue les Conventions d’apprentissage en alternance avec le service aux start-up signées par les groupes industriels localisés sur SQY + SQY Cub + CCI et les Universités.

3-5 Soutien de l’**activité industrielle à faible technicité** pour faciliter l’emploi de personnel local peu ou moyennement qualifié, et aussi aux entreprises employant spécifiquement des handicapés ;

Principales actions :

- Réindustrialiser le Territoire dans les secteurs où il existe une forte technicité, par exemple la mécanique industrielle,
- Développer la production maraîchère locale à grande échelle pour offrir des emplois dans l’activité conserverie Bio).

3-6 Accentuation de **toutes les formes d'éco mobilité** (marche, vélo..., nouveaux véhicules...) susceptibles de réduire les pollutions et améliorer la santé de tous, en assurant la complétude, la sécurité, la qualité des réseaux (chemins piétonniers, pistes cyclables...) contribuant ainsi à l'attractivité globale pour les entreprises, leurs employés et les habitants ;

Principales actions :

- Développer les circulations douces - la pratique du vélo et toutes : développer le réseau de pistes cyclables continues depuis les lieux de travail, les lieux d'habitations et les lieux collectifs, proposer des vélos et vélos électriques aux habitants et aux salariés en auto partage et/ou en location, installer des places de stationnement sécurisées, des bornes de recharge, des abris sécurisés, des casiers à vélo,
- Créer, pour 2020, des pistes cyclables entre la gare de St-Quentin Centre commercial, la gare de Plaisir, la Clef-St-Pierre, Le Prisme et couvrir entièrement le territoire pour 2023.

3-7 Amélioration et **promotion du parcours de soins** de tous les Saint-Quentinois ;

- en prenant en compte les faiblesses et les menaces identifiées lors du lancement du prochain Contrat Local de Santé en 2018,
- en poursuivant le maillage du territoire en maisons médicalisées pluridisciplinaires avec accompagnement des acteurs de l'offre de soins (communes, associations...).

Principales actions :

- Offrir une solution de « prise en charge » ou d'accompagnement à tous quel que soit son âge, sa position sociale, son quartier et sa problématique et ainsi de pouvoir accéder à un centre de soins pluridisciplinaire distant de 15 minutes maximum.

3-8 Engagement d'une **politique de santé ambitieuse** à l'échelle du territoire (en associant si besoin les communes limitrophes) par un fort lobbying auprès des instances régionales de santé (ARS, Département, Région) et une contribution significative au PRS2 (Plan Régional de Santé) pour obtenir des projets susceptibles d'apporter des solutions aux manques de prise en charge et d'accompagnement, y compris pour les accompagnants.

Principales actions :

- Mettre en place un dispositif intercommunal de veille santé et assurer une interface permanente avec l'ARS et le conseil départemental : en amont, participer aux commissions des appels à projets et ainsi préparer leur déploiement sur SQY,
- Développer une politique d'urbanisme et d'aménagement du territoire favorable à la santé,
- Accompagner les aidants qui se sentent souvent « abandonnés, livrés à eux-mêmes » ce qui peut les conduire à éprouver eux-mêmes des problèmes de santé. Il s'agit donc de recevoir les aidants non professionnels (conjoint, enfants...), les personnes âgées en perte d'autonomie pour leur permettre d'évoquer les problématiques liées à l'accompagnement de leur proche. Leur financement pourrait être assuré par le Conseil départemental.

Axe 4 : SQY terre d'innovation et d'avenir avec l'OIN Paris-Saclay et l'axe Seine...

4-1 Incitation à **investir dans la fabrication de produits innovants**, durables, interactifs s'appuyant sur des filières présentes localement ;

Objectifs : spécialisation des entreprises SQY dans les domaines innovants et d'avenir (Robotique et co-robots) ;

Principales actions :

- Orientation traitée en axe 2 « Soutien des grands groupes aux filières structurantes, qui permettent aux petites entreprises de s'affirmer et d'atteindre la taille suffisante dans leur savoir-faire ».

4-2 Valorisation et ouverture aux marchés internationaux de l'innovation technologique et numérique de SQY, en particulier dans les domaines suivants : supports scolaires, communication, info-études-recherche appliquée, intelligence artificielle et robotique ;

Développement de partenariats d'investissements avec les entreprises nationales s'installant sur le territoire de l'OIN Paris-Saclay, de Versailles Grand Parc, et de l'axe Seine ;

Principales actions :

- Organiser des salons internationaux annuels de l'innovation, le site du vélodrome pourrait être approprié,
- Poursuivre le développement d'un environnement promouvant et favorisant des réalisations high-tech produites et commercialisées sur SQY.

4-3 Transformation du territoire en **Smart City** avec notamment des espaces de co-working, et tous les services d'information et de déplacement associés ;

Principales actions :

- Effectuer une étude préalable puis définir une démarche d'évolution vers un territoire en Smart City,
- Informer/former les habitants aux évolutions des modes de vie générées par l'introduction du numérique dans toutes les activités humaines : e-travail, e-mobilité, e-santé, e-enseignement, e-commerce... (création d'une Maison du numérique...).

- Accompagner ces évolutions par le renforcement (voire la création) d'espaces de socialisation pour compenser l'isolement que pourrait générer ces nouveaux modes de vie (bénévolat, engagement citoyen...),
- Assurer la disponibilité du WIFI dans les transports (bus et trains) et dans la Ville préparant à la Smart City,
- Installer la fibre optique « to the Home » pour tous les habitants et toutes les entreprises,
- Bâtir un environnement adapté aux véhicules autonomes,
- Intensifier le travail à distance et le co-working permettant d'économiser jusqu'à 20% de pollution urbaine.

4-4 Augmentation du nombre des **pépinières pour Start up** industrielles et de services ;

4-5 Encouragement de l'innovation et de la **recherche de solutions disruptives** dans le domaine de la mobilité, en synergie avec les filières économiques de SQY, incluant de nouveaux concepts de transport, de nouvelles techniques de propulsions, de nouvelles sources d'énergie, et de nouvelles infrastructures, et ayant pour cible de faire de SQY un nouveau laboratoire de validation opérationnelle ;

Principales actions :

❖ Utilisation de véhicules urbains autonomes :

- Mettre en place un partenariat avec les sociétés automobiles locales pour faire de SQY un nouveau laboratoire de validation opérationnelle,
- Implanter des voitures autonomes en trajets urbains pour les salariés et les habitants,
- Utiliser des véhicules 24h/24 en circuits urbains de même type 4 (véhicule sans chauffeur) qu'en milieu routier,
- Connecter en réseau la gare de la nouvelle ligne 18 vers des points stratégiques comme Technocentre, Gare de Saint-Quentin.

❖ Ambition pour les années 2020/2040 :

- Réaliser sur des axes la mise en place de capteurs pour des tests urbains de petites distances : objectif 2020,
- Créer des circuits comme par exemple gare de Saint-Quentin → Bouygues ou Technocentre pour 2020,
- Poursuivre à plus large échelle le développement par un maillage plus important en ciblant les destinations ayant des axes routiers moins larges (vers les quartiers de petites résidences par exemple) à horizon 2020/2025,
- Mettre en circulation à moyen et long terme des navettes autonomes avec pour objectif de posséder une qualification en robots et en automatismes permettant d'assembler sur site d'exploitation,
- Anticiper les services et besoins nouveaux liés à l'allongement de la durée de vie Axe 4 : SQY terre d'innovation et d'avenir avec l'OIN Paris-Saclay et l'axe Seine...

4-6 Incitation à la **production locale** (maraichage, agriculture, transformation...) et à la consommation responsable ;

- Orientation traitée en 2-6 « Attraction de nouvelles entreprises avec une stratégie d'innovation dans des domaines porteurs adaptés au territoire et aux attentes des Saint-Quentinois : agriculture locale, énergie renouvelable, mobilités nouvelles... »

4-7 Engagement sur **un objectif d'excellence**, associé à une forte implication dans la transition énergétique et la qualité environnementale, avec :

- La mise en œuvre d'amélioration énergétique des bâtiments et de l'habitat,
- La mise en place de systèmes de production d'énergie renouvelable,
- Le développement d'innovations originales à même d'être déployées et appliquées sur le territoire et plus largement aux niveaux nationaux et internationaux.

Principales actions :

- Associer les Directions Techniques et (ou) les Directions Innovation des grands groupes du Territoire aux comités de sélection de SQY Cub récompensant les pitches novateurs et réalisations industrielles locales performantes par des prix et labels qualité décernés durant les salons périodiques de l'innovation et du savoir-faire SQY.

VI CONCLUSION

Au terme de plus de six mois d'un travail intensif sur le « Projet de Territoire de SQY », le CODESQY, ses membres, les agents de SQY qui les ont accompagnés, ont, avec cette contribution, répondu à un triple objectif.

Le premier, exemplaire, a été de démontrer leur capacité à travailler ensemble sur des thèmes sensibles et clivants alors que pour la plupart ils ne se connaissaient pas, venaient d'horizons très différents et n'étaient pas tous habitués à travailler en « mode projet ».

Le deuxième a été d'affirmer unanimement leur volonté d'appartenance à SQY, ses communes et ses quartiers. Elle s'exprime en particulier, tous secteurs et activités confondus, par le souhait de renforcer l'image, l'existence même d'un SQY qui restera néanmoins multipolaire.

Le troisième est d'avoir réussi à aboutir à une vision véritablement partagée de ce que pourrait être SQY demain, au travers d'axes et orientations stratégiques mais aussi d'actions à mettre en œuvre. Parfois un peu utopiques, c'est aussi le rôle d'un conseil de développement, ces propositions se veulent d'abord ouvertes, progressistes et autant que faire se peut raisonnables. Elles couvrent tous les domaines et insistent sur la nécessité, à la fois, de maintenir l'existant réussi tant en matière économique que de cadre de vie, et de mettre en œuvre les voies et moyens d'attirer demain les entreprises et plus encore la jeunesse.

Ensemble nous formons le vœu que cette contribution soit utile aux décideurs et que demain la mise en œuvre du Projet qui aura été voté soit partagée avec toutes les parties prenantes. Le CODESQY est disponible et volontaire pour y participer.

Contact - Service Coordination CODESQY

01 30 96 96 93 - codesqy@sqy.fr

Télécharger les publications du Codesqy :

www.sqy.fr/codesqy

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

1, rue Eugène-Hénaff - BP 10 118 - 78192 Trappes Cedex

Tél. : 01 30 96 96 93 - codesqy@sqy.fr

